

**Arrêté de prolongation N°2021 - 247**

**Réglementant la circulation et le stationnement des travaux d'enfouissement du réseau ORANGE et effectuer des tirages de fibre optiques sur la RD 127 du PR 0+400 au PR 6+650, lieu dit Pointe de la Verdure, Route des Hôtels sur le territoire de la Commune de GOSIER**

**du samedi 17 avril 2021 au vendredi 16 juillet 2021**

**Le Maire de la Ville du Gosier, Monsieur Cédric CORNET,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2212-5 ;

**Vu** le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L. 511-1 ;

**Vu** le Code Général de propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2122-1, L. 2122-2 et L. 2122-3 ;

**Vu** le Code Pénal, notamment l'article R. 610-5 ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**Vu** l'arrêté municipal n°2020-2959 du 09 décembre 2020 réglementant la circulation et le stationnement pour des travaux de création de GC TELECOM avec fouille sur le réseau téléphonique ORANGE à Avenue de Montauban D119 et Route des Hôtels D127.

**Considérant** la demande initiale en date du 26 novembre 2020, présentée par l'entreprise CONSTRUCTEL représentée par monsieur Randy BELLON, visant à réglementer la circulation et le stationnement dans le cadre de travaux de création de GC TELECOM avec fouille sur le réseau téléphonique ORANGE, à Avenue de Montauban (D119) et Route des Hôtels Pointe de la Verdure (D127) du 18 décembre 2020 au mercredi 17 mars 2021

**Considérant** la demande nouvelle en date du 12 avril 2021, présentée par l'entreprise CONSTRUCTEL représentée par monsieur Randy BELLON, visant à réglementer la circulation et le stationnement dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau ORANGE et effectuer des tirages de fibre optiques sur la RD 127 du PR 0+400 au PR 6+650, lieu dit Pointe de la Verdure, Route des Hôtels sur le territoire de la Commune de GOSIER du samedi 17 avril 2021 au vendredi 16 juillet 2021.

**Considérant la permission de voirie n° DTAA-PV-RD127-2021-089 du 01 mars 2021 délivrée par Routes de Guadeloupe à ORANGE URC CARAIBES GUADELOUPE**

**Considérant l'attestation d'assurance Responsabilité Civile n°FR00015368CA21A valide du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.**

**Considérant que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules Avenue de Montauban (D119) et Route des Hôtels Pointe de la Verdure (D127)**

**Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les dispositions pour assurer le maintien de l'ordre, de la tranquillité et de la sécurité publics sur le territoire communal**

## **ARRETE**

**Article 1** - La circulation sera réglementée Avenue de Montauban (D119) et Route des Hôtels (D127), **du samedi 17 avril 2021 au vendredi 16 juillet 2021 dans les conditions suivantes :**

- **du lundi au vendredi de 8h30 à 14h30**

**Article 2** - Le stationnement des véhicules légers et des poids lourds sera interdit de part et d'autre de la chaussée pendant toute la durée des travaux.  
Seuls les véhicules affectés au chantier sont autorisés à stationner sur toute la zone de travaux.

**Article 3** - La vitesse de tous les véhicules circulant avenue Montauban D119 et Route des hôtels Pointe de la Verdure D127 sera limitée à 30 km/h. Cette limitation de vitesse sera matérialisée par des panneaux portant la mention 30.

**Article 4** : La mise en place de la circulation réglementaire est la charge de l'entreprise CONSTRUCTEL.

**Article 5** : Tout manquement aux dispositions du présent arrêté donnera lieu à des peines prévues par l'article R.610-5 du Code du Pénal

**Article 5** - Le présent arrêté est notifié à Monsieur Randy BELLON, le responsable du chantier de l'entreprise CONSTRUCTEL.

Une ampliation est transmise pour chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale du Gosier (*par intérim*).

Fait à Gosier, le **13 AVR. 2021**

Le Maire

Cédric COGNET

